

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Histoire

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ de formations : Sciences de l'homme et des sociétés

Établissement déposant : Université d'Orléans

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence mention *Histoire* de l'Université d'Orléans, dispensée au sein de l'Unité de Formation et de Recherche « Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines », est avant tout ouverte à un public en formation initiale, mais elle peut être également suivie au titre de la formation continue. Elle est proposée sur deux sites : à l'Université d'Orléans même, et dans son antenne de l'Indre, le Centre d'Études Supérieures de Châteauroux.

Cette licence, généraliste, propose une formation complète, de base, en sciences historiques, tout en ménageant une ouverture vers d'autres disciplines et en accompagnant l'acquisition de connaissances par celle de compétences méthodologiques dans le domaine du travail intellectuel. Il ne s'agit pas d'une licence directement professionnalisante : elle offre essentiellement un socle qui permet une poursuite d'études en master, spécialement le master d'*Histoire*. Néanmoins, par les parcours qu'elle offre, elle dessine des orientations professionnelles possibles, soit dans les métiers de l'enseignement et de la recherche, soit dans les métiers de la culture et de conservation du patrimoine (et, plus largement, de la gestion territoriale).

Analyse

Objectifs

Cette licence poursuit, ouvertement, clairement et de manière bien articulée, trois sortes d'objectifs, à savoir :

1°) des objectifs disciplinaires ; 2°) des objectifs transversaux ; 3°) des objectifs pré-professionnels.
En matière disciplinaire, il s'agit d'abord d'une formation généraliste, couvrant les quatre périodes historiques (ancienne, médiévale, moderne, contemporaine) et visant l'acquisition des savoirs de base. Mais, au-delà de ces savoirs, ce qui est visé c'est une maîtrise approfondie des sciences historiques et de leurs outils, au moyen d'une spécialisation progressive amenant à l'étude des grandes problématiques, à des enseignements sur la production historique et même à une initiation aux sciences auxiliaires de l'histoire et à la recherche.

Les objectifs transversaux sont de l'ordre de la formation aux techniques de l'oral et de l'écrit, de la méthodologie universitaire, de la réflexion critique, de l'apprentissage des langues vivantes étrangères (LVE) et de la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et la communication : autant de compétences personnelles transférables. Enfin, dans le domaine pré-professionnel, cette licence se propose de commencer à orienter les étudiants vers les débouchés possibles des études d'histoire, selon une palette assez large - encore qu'il ne soit pas fait mention de métiers clairement identifiés, mais uniquement des domaines concernés.

Organisation

L'organisation de cette licence d'*Histoire* est équilibrée, en ce sens qu'elle consiste en six semestres pesant chacun 30 European credits transfer system (ECTS), avec une emprise horaire croissante (421 heures de présence pour les étudiants en première année ; 516 en troisième année - pour un total, satisfaisant, de 1432 heures sur les trois ans).

Cette même organisation est pleinement en phase avec les objectifs qu'elle affiche.

L'enseignement porte effectivement sur les quatre périodes historiques, et ce dès la première année de licence (L1), même s'il peut paraître curieux de commencer par l'histoire ancienne : l'histoire contemporaine aurait moins dépayés les néo-bacheliers. Les quatre périodes font l'objet d'un tronc commun qui se poursuit jusqu'à la fin de la troisième année de licence (L3), avec des contenus qui attestent d'une saine progressivité : on commence par une « approche » de chaque période, on poursuit par l'étude des « fondements », pour finir par des thématiques plus pointues, telles l'histoire socio-culturelle ou celle des rapports entre pouvoirs et société. De plus, la connexion avec la géographie est maintenue grâce à un enseignement de base en première année de licence (L1). Et une touche d'originalité locale est apportée, de manière transversale par rapport aux périodes historiques, à travers un enseignement obligatoire au deuxième semestre de L1, qui porte sur les fondamentaux de l'histoire des religions. En deuxième année de licence (L2) et en troisième année de licence (L3), l'enseignement de base en histoire est fort justement complété par des Unités d'Enseignement (UE) portant d'une part sur une approche réflexive au sujet de l'activité historique (ainsi l'épistémologie et l'historiographie) et, d'autre part, inversement, sur les outils de l'historien, donc sur la fabrique la plus concrète du savoir scientifique (numismatique, archéologie, paléographie, techniques de l'histoire économique sociale, etc.).

Par ailleurs, dès la première année de licence (L1), des options sont proposés aux étudiants, qui peuvent ainsi commencer à bâtir un parcours personnel : il s'agit de deux UE « libres » (ouvrant à d'autres disciplines). En outre, les étudiants ont la possibilité, au deuxième semestre, de suivre un « atelier de consolidation d'acquis » dans deux des quatre périodes historiques. Ce dernier type d'option se retrouve en licence 2 et licence 3 au sujet des « outils de l'historien ». Il est cependant dommage que le système d'options disciplinaires ne soit pas assez axé sur des thématiques particulières, propres à chaque période ou transversales.

La L1 se distingue également par l'insistance mise sur les compétences méthodologiques (disciplinaires, ou plus générales, avec les LVE et un « atelier d'écriture »). Mais la poursuite d'objectifs transversaux n'est pas abandonnée dans les années suivantes : l'informatique est au semestre quatre, les LVE à tous les semestres.

Enfin, à partir de la deuxième année de licence (L2) et en sus du tronc commun, deux parcours sont proposés aux étudiants, parcours qui sont eux aussi bâtis sur le principe de la spécialisation progressive : le parcours *Enseignement* et le parcours *Patrimoine et Culture*. Ces parcours, qui pèsent de sept à huit European credits transfer system (ECTS) par semestre, visent explicitement, via une poursuite d'études en master, des débouchés professionnels bien identifiés, sans que les étudiants soient enfermés dans une orientation trop précoce.

Le parcours *Enseignement* commence à orienter les étudiants vers les concours de recrutement du professorat de l'enseignement secondaire ; il propose donc, en toute logique, une formation académique couplant histoire et géographie, articulée avec une approche plus pratique (sciences de l'éducation, connaissance du système éducatif, didactique et pédagogie de l'histoire-géographie).

Le parcours *Patrimoine et Culture* a des visées pré-professionnelles plus diverses : journalisme, métiers de la conservation du patrimoine et la valorisation culturelle, métiers de la recherche. Dans cette perspective, il propose une ouverture pluridisciplinaire intéressante, vers les lettres et les arts, tout en initiant à des savoir-faire et techniques (archives, bibliothèques, recherche). Il n'y a que deux parcours, ce qui pourrait paraître restrictif, mais leur périmètre permet de couvrir la plupart des débouchés possibles.

Il existe également, en licence à l'Université d'Orléans, un parcours *Droit-Histoire*, qui peut conduire à la spécialité *Métiers de l'accompagnement politique* du master d'*Histoire* (du même établissement), mais ce parcours est décrit et évalué avec la licence de *Droit*, qui appartient à un autre champ.

Positionnement dans l'environnement

La licence d'*Histoire* de l'Université d'Orléans est en concurrence avec celle de l'Université de Tours. Elle s'en démarque par la plus grande précocité des parcours (dès la deuxième année de licence L2) et le choix d'un parcours *Enseignement*.

En ce qui concerne l'environnement en termes de recherche, la formation est adossée à un laboratoire, soutenu par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT, UMR 5060), dont un des trois sites, le « Centre Ernest Babelon » est à Orléans.

L'Université d'Orléans est très attentive à participer à la valorisation patrimoniale et touristique du Val de Loire, ce qui intéresse particulièrement le parcours *Patrimoine et Culture* de sa licence d'*Histoire* - également impliquée dans les « Rendez-Vous de l'Histoire » de Blois. Au sein de l'environnement socio-professionnel, des institutions de conservation du patrimoine, tels que les archives départementales du Loiret, les archives départementales de l'Indre et le Musée Historique de l'Orléanais, sont sollicitées dans le cadre de la licence d'*Histoire*.

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est solide, compétente et d'un excellent niveau scientifique. Elle comprend, pour ce qui concerne l'histoire proprement dite, 19 enseignants-chercheurs employés à temps plein, dont quatre professeurs des universités (PR), douze maîtres de conférences (MCF) et trois attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER). Pour environ 300 étudiants en fin de contrat, cela donne un taux d'encadrement satisfaisant. Les enseignants-chercheurs en question se répartissent équitablement entre la 21ème section du Conseil National des Universités (histoire ancienne et médiévale) et la 22ème section (histoire moderne et contemporaine). On peut déplorer le nombre relativement faible des PR : un seul par période ; mais cela correspond à la totalité des effectifs du département d'histoire de l'Université d'Orléans. Cela dit, les PR de 21ème section sont bien moins impliqués que ceux de la 22ème dans la licence : 24 heures en tout, contre 280 pour les seconds. C'est d'autant plus regrettable que tous les MCF, des deux sections, sont eux fortement impliqués (certains pour plus de 200 heures) et se font aider d'une demi-douzaine d'agrégés du secondaire dont les charges de cours sont parfois excessives, précisément dans le domaine de la 21ème section (un chargé de cours assure pas moins de 132 heures en histoire ancienne).

Le dossier mentionne quelques interventions de professionnels, notamment dans les UE portant sur les archives et les bibliothèques (personnel des archives départementales, de la bibliothèque universitaire).

Il n'est pas précisé si, outre la responsable de la mention, il y a des responsables d'année et de parcours. Le pilotage collectif de la formation se fait à travers un conseil de département, qui accueille des représentants des étudiants.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Globalement, cette licence, sans atteindre des effectifs très élevés, a, compte tenu de son environnement, su accroître son attractivité, étant passée de 230 inscrits (au total) en 2011-2012 à 302 en 2014-2015 (hausse de 31 %). La hausse a été particulièrement forte en première année de licence (L1) (+ 67 %). Elle a été encore de 19 % en deuxième année de licence (L2). Mais les effectifs inscrits en troisième année de licence (L3) ont, eux, décliné de 13 %.

Il faut dire que si le taux d'abandon en L1 a été contenu à 8-9 %, le taux d'étudiants de L1 non admis en L2 (même partiellement) est resté plutôt important tout au cours du contrat (oscillant entre 46 et 52 %) et le taux de passage de L2 en L3, quoiqu'élevé, a baissé, passant de 85 à 78 %. Cela étant, le taux de réussite au diplôme, en L3, déjà très satisfaisant en début de contrat, a encore augmenté par la suite, passant de 82 à 88 %.

La licence d'*Histoire* de l'Université d'Orléans n'étant pas à objectif directement professionnel, l'indicateur le plus important est celui de la poursuite d'études, notamment en master. Au cours du contrat, de 30 à 36 étudiants, selon les années, se sont inscrits en master après avoir obtenu la licence, pour des promotions de licenciés d'une cinquantaine de personnes environ. Il s'agit donc d'un bon taux de poursuite d'études, favorisé, tout particulièrement, par l'existence des « parcours ».

Aucun élément d'appréciation n'est donné sur le devenir des étudiants qui ont quitté l'établissement après l'obtention du diplôme.

Place de la recherche

Ce point n'est guère renseigné dans le dossier d'autoévaluation. Il n'y apparaît pas comme item à part entière. On sait que des personnels CNRS de l'UMR IRAMAT interviennent ponctuellement dans certaines UE (d'outils de l'historien), ce qui est tout à fait louable. Mais cette Unité mixte de recherche (UMR) est une unité de recherche très spécialisée. Il n'est pas question d'autres unités de recherche orléanaises et le rattachement des enseignants-chercheurs à cet égard n'est même pas précisé.

Une initiation à la recherche est proposée aux étudiants du parcours *Patrimoine et Culture* en troisième année de licence (L3) ; on peut regretter que cette initiation ne soit pas offerte aussi aux étudiants du parcours *Enseignement*.

Place de la professionnalisation

Même si cette licence est une licence à objectifs généralistes, les visées professionnalisantes ne sont pas absentes, loin s'en faut. Le contenu de la formation dans les parcours, dès la deuxième année de licence (L2), et l'articulation de ces parcours avec le tronc commun démontrent que l'équipe pédagogique se soucie beaucoup de préparer les étudiants à un maximum de débouchés professionnels. Cela commence avec l'UE de « Projet personnel et professionnel » de l'étudiant, en première année de licence (L1).

Cela dit, il n'y a pas, dans le dossier, de fiche se rapportant au « Répertoire National des Compétences Professionnelles » (RNCP), ce qui est fort dommage. Par ailleurs, l'orientation pré-professionnalisante du parcours *Enseignement* est plus convaincante que celle du parcours *Patrimoine et Culture*.

Place des projets et des stages
<p>Il y a un stage d'observation en milieu scolaire pour les étudiants du parcours <i>Enseignement</i>, et ce dès le semestre quatre. Ce stage dure douze heures et pèse trois European credits transfer system (ECTS)</p> <p>En semestre six, un stage obligatoire pour tous, de 24 heures (4 ECTS) offre un contact bref mais satisfaisant avec les milieux professionnels et permet aux étudiants d'affiner leur orientation.</p> <p>Rien n'est dit dans le dossier sur les modalités de suivi et d'évaluation des stages.</p> <p>Un projet pédagogique collectif est imposé au cours du deuxième semestre de la troisième année de licence (L3). Il est associé, dans la maquette, au stage d'observation et semble correspondre à l'organisation d'une sortie pédagogique, mais le dossier donne peu d'informations à son sujet.</p>
Place de l'international
<p>Les renseignements fournis sur ce point par le dossier sont assez succincts. Certes, les Langues vivantes étrangères (LVE) sont enseignées, de manière progressive, à tous les semestres, et il ne s'agit pas seulement d'anglais (il y a aussi de l'allemand et de l'espagnol, au choix). Mais la mobilité internationale des étudiants reste marginale, alors qu'une liste de quinze universités partenaires dans le cadre du programme European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (ERASMUS) est donnée en annexe du dossier. Au mieux, il y a eu, au cours des années du contrat, seize étudiants étrangers inscrits, dont moitié dans le cadre d'ERASMUS, et seulement quatre étudiants orléanais prenant le chemin inverse. Le dossier ne mentionne ni échanges internationaux d'enseignants, ni cours disciplinaire en langues étrangères.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le dossier est peu explicite sur ces sujets. Le recrutement est sans doute essentiellement départemental (Loiret, Indre). L'organisation des enseignements ne révèle pas de dispositif particulier d'aide à la réussite (alors que le taux de passage de première année de licence (L1) en deuxième année de licence (L2) n'est que d'environ 50 %), si ce n'est qu'un certain accent est mis sur la méthodologie universitaire. Certaines faiblesses dans la maîtrise du français écrit, à l'arrivée en première année de licence (L1), sont pointées et corrigées dans l'atelier d'écriture. On suppose aussi que le nombre relativement élevé d'enseignants par rapport aux effectifs d'étudiants facilite l'aide personnalisée, via les travaux dirigés.</p> <p>Mis à part avec les études de géographie, il semble y avoir peu de possibilités de réorientation.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Si, dans l'ensemble, il y a un assez bon équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés, la place du numérique est assez confidentielle. Les enseignants utilisent la plateforme de l'Université pour mettre à disposition des étudiants des compléments de cours et, par ailleurs, les techniques de l'information et de la communication sont enseignées : en semestre trois pour tous (12 heures seulement), en semestre six pour le parcours <i>Patrimoine et Culture</i>, dans le cadre d'une UE sur les bibliothèques.</p> <p>L'utilisation de l'informatique en matière de pédagogie (auto-formation, pédagogie inversée, formation ouverte à distance, etc.) laisse à désirer, et n'est manifestement pas recherchée.</p> <p>Nulle mention n'est faite d'une certification en informatique.</p>
Évaluation des étudiants
<p>Autant que le dossier permette de le savoir, les modalités de contrôle des connaissances sont variées, conformes à la réglementation et fonctionnent bien. Le choix du contrôle continu intégral en première année de licence (L1) est assumé, et peut effectivement se justifier. Il n'est cependant pas fait mention d'une session de rattrapage. Aucun élément n'est communiqué sur la constitution et la réunion des jurys.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il est très difficile de trouver, dans le dossier, des renseignements sur ce sujet. Le souci de viser des compétences précises et pertinentes est bien là, mais le suivi de l'acquisition de ces compétences ne paraît pas être une préoccupation de l'équipe pédagogique, voire de l'établissement : il n'y a ni livret de compétences, ni fiche RNCP, ni supplément au diplôme.</p>

Suivi des diplômés
L'équipe pédagogique s'est souciée de fournir des données sur la poursuite d'études en master. Elle a mené une enquête sur le devenir de la promotion 2014 (la moitié des licenciés concernés ont répondu : 77 % s'étaient inscrits en master ; 15 % étaient déjà dans la vie professionnelle). Cela étant, les modalités de l'enquête restent floues. L'établissement, quant à lui, ne paraît guère s'intéresser au suivi des diplômés de licence.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'y a manifestement pas de conseil de perfectionnement, donc de vrai outil de pilotage de la formation par l'évaluation des enseignements. Ce qui en tient lieu, c'est le conseil de département élargi à des délégués étudiants. On ne sait rien de précis sur ces délégués et il n'est guère question, dans le conseil considéré, de problèmes de fond quant à la formation. Certains enseignants demandent aux étudiants d'évaluer les enseignements dont ils sont responsables. À l'échelle de l'établissement, l'Observatoire de la Vie Étudiante ne semble pas se préoccuper de l'évaluation des enseignements de cette formation. Le dossier n'est que très partiellement construit en fonction de la grille d'évaluation HCERES (ce qui rend l'expertise difficile), et les éléments d'auto-évaluation sont assez minces.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation généraliste solide, offrant des études d'histoire d'excellent niveau.
- Un souci marqué de pré-professionnalisation.
- Forte connexion avec la vie culturelle locale.
- Une attractivité qui s'est renforcée, malgré la concurrence régionale.

Points faibles :

- Une attention insuffisante portée au suivi des compétences et à l'évaluation de la formation, donc au pilotage de la mention (absence de conseil de perfectionnement).
- Un manque d'ouverture internationale.
- Un adossement à la recherche insuffisant et un recours au numérique trop discret.

Avis global et recommandations :

L'équipe pédagogique de cette licence a fait fonctionner, durant tout le contrat, une formation de base en histoire aux objectifs pertinents et à l'organisation bien huilée. Elle a misé, à juste titre, sur les parcours pré-professionnalisants pour se démarquer de la concurrence régionale.

Mais elle ne doit pas se satisfaire de l'augmentation tendancielle du nombre d'étudiants, car les effectifs restent globalement fragiles et le taux d'échec en première année de licence (L1) trop élevé. Il faudrait que, moyennant une auto-évaluation plus rigoureuse, des efforts soient faits en matière d'aide à la réussite, d'ingénierie pédagogique, d'adossement à la recherche et d'ouverture internationale, pour conforter la mention dans le paysage universitaire. Enfin, un conseil de perfectionnement devrait être mis en place, conformément à la réglementation en vigueur.

Observations de l'établissement

Réponse à l'HCERES suite au retour sur l'auto-évaluation des formations de l'UFR LLSH, Université d'Orléans

(Résumé du débat au conseil d'UFR du 1^{er} juin 2017)

Les responsables des formations ainsi que la direction de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont pris connaissance du retour fait par les experts de l'HCERES sur les auto-évaluations des 11 formations concernées.

Sans entrer dans les détails, les commentaires de l'HCERES appellent une réponse succincte de notre part. Si les évaluations de certaines formations sont globalement positives, soulignant les points forts et l'originalité de l'offre de formation de notre UFR, d'autres laissent une impression plus contrastée.

Concernant les points faibles relevés par les experts, il convient de distinguer trois cas de figure :

Premièrement, il faut noter l'existence de quelques véritables faiblesses que – jouant sincèrement le jeu de l'auto-évaluation – les responsables de formation de notre UFR n'ont pas voulu dissimuler. Nous sommes cependant en train d'y remédier collectivement ce qui n'a pas été suffisamment souligné.

À titre d'exemple, consciente de l'importance de la mobilité internationale, l'UFR s'est appliquée non seulement à encourager mais à fortement inciter les départs à l'étranger en proposant depuis la rentrée 2015 – parmi d'autres mesures – des guides pédagogiques par filière qui présentent de façon détaillée les enseignements et les dispositifs d'aide pédagogique et administrative de nos universités partenaires en Europe, ce qui a permis d'augmenter les candidatures ERASMUS+ de 50 % en un an, tendance qui se poursuit cette année.

Autre exemple, l'UFR a organisé des « rencontres numériques » en 2016 pour dynamiser la formation par le numérique.

Depuis 2015, des groupes de réflexion réunissant responsables de formation et personnels administratifs se penchent régulièrement sur des questions pédagogiques telles que la formation continue, l'approche par compétences, l'évaluation des stages, la place de l'international, l'articulation entre la recherche et l'enseignement. Dans ces domaines, les pistes d'amélioration proposées dans les rapports de l'HCERES rejoignent des réflexions amorcées au sein de l'UFR depuis la rentrée 2015 mais qui ne sauraient pourtant toutes se traduire immédiatement par des changements de maquettes.

Deuxièmement, quant aux commentaires qui pointent le caractère « incomplet » des renseignements dans certaines parties des formulaires fournis, il nous semble qu'il y a parfois eu des malentendus ou des maladresses dans la présentation des formations : certains aspects paraissent tellement évidents qu'ils n'ont pas été mentionnés (l'existence d'une session 2 ou de dispositifs de réorientation par exemple). D'autres n'ont pas été nommés ou présentés correctement : des instances qui remplissent parfaitement le rôle d'un conseil de perfectionnement se réunissent régulièrement dans le cadre des différentes formations, sans qu'on leur ait donné le nom prévu dans l'arrêté du 22 janvier 2014.

Troisièmement, et ceci explique aussi l'existence de quelques lacunes dans les auto-évaluations, notamment en ce qui concerne les données relatives au taux d'échec ou d'abandon en première année de licence ou à l'insertion professionnelle de nos diplômés¹, il convient de signaler que l'université d'Orléans et *a fortiori* l'UFR de Lettres, langues et sciences humaines souffrent d'un manque de moyens financiers et humains évident dans plusieurs domaines. Ainsi, l'Observatoire de la vie étudiante n'est pas en mesure de fournir les données demandées dans les dossiers d'auto-évaluation. L'établissement fait d'ailleurs allusion à ce problème dans le bilan le concernant.

Si la plupart des composantes peuvent pallier ce manque en effectuant leurs propres enquêtes, ceci s'avère très difficile à l'UFR Lettres, langues et sciences humaines qui est fortement sous-encadrée en termes de personnel BIATTS (29,5 postes pour environ 3000 étudiants en 2016). Notre UFR s'efforce cependant depuis 2014 de mener des enquêtes de suivi des étudiants et d'évaluation des formations avec les moyens du bord. Les collègues qui s'attellent à cette tâche sont formés en autodidactes.

C'est encore le manque de moyens qui empêche de mettre certaines recommandations des experts de l'HCERES en place, recommandations que nous approuvons pourtant sans réserve : des certifications C2i ou en langues étrangères sont certes gratuites pour les étudiants mais coûteuses pour l'établissement (à la rentrée 2016 l'établissement a fortement réduit la certification du CLES), pour ne donner qu'un exemple.

En somme, les dossiers d'auto-évaluation proposent une photographie sincère et critique de formations universitaires souffrant du manque de moyens à tous les niveaux sans toujours détailler les efforts faits pour assurer les chances de réussite de nos étudiants.

(Pour le résumé : T. Pughe, A. Delouis)

A Orléans le 22 juin 2017

Le Président de l'Université d'Orléans,

Ary BRUAND



¹ Le masculin est utilisé à titre générique et désigne aussi bien les hommes que les femmes.